

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 8 juillet 2024**  
~~~~~

TABLEAU DES EFFECTIFS
ADOPTION DES MODIFICATIONS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 8 juillet 2024 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 27 juin 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAC, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, M. Philippe SALASC, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Olivier SERVEL à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Bernard GOUZIN à M. Christian VILOING, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Marc ISURE, M. Gregory BRO à M. Pascal DELIEUZE.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU l'article L313-1 du code général de la Fonction Publique prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 06 juin 2024 ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions précitées, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT que compte tenu des mouvements de personnel et des évolutions de carrière, il est nécessaire d'effectuer une mise à jour du tableau des effectifs afin de supprimer les postes non occupés,

CONSIDERANT que ces suppressions ont nécessité l'avis du Comité Social Territorial sachant qu'il s'agit uniquement de régularisations statutaires,

CONSIDERANT qu'il convient donc de supprimer les emplois permanents de l'établissement au regard des statuts particuliers fixant les grades ou cadres d'emplois de référence de la façon suivante :
EMPLOI FONCTIONNEL

- DGST : -1

FILIERE ADMINISTRATIVE

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : -1

- Adjoint administratif : -1

FILIERE ANIMATION

- animateur principal de 2^{ème} classe : -1

- animateur : -1

- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe : -1

- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe TNC 27 h : -1

- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe TNC 28 h : -1

- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe TNC 30 h : -2

- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe TNC 31 h : -1

- Adjoint d'animation TNC 30 h : -2

- Adjoint d'animation TNC 31.50 h : -1

FILIERE TECHNIQUE

- Ingénieur hors classe : -I
- Technicien principal de 2^{ème} classe : -I
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : -I
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : -I
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe TNC 30 h : -I
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe TNC 32 h : -I
- Adjoint technique : -2
- Agent de maîtrise : -I

FILIERE CULTURELLE

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe TNC 10 h : -I
- Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe TNC 14 h : -I
- Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe TNC 16 h : -I
- Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe TNC 6 h : -I
- Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe TNC 8 h : -I
- Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe TNC 13 h : -I
- Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe TNC 15.50 h : -I
- Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe TNC 17 h : -I
- Assistant d'enseignement artistique TNC 8 h : -I
- Assistant d'enseignement artistique TNC 10 h : -I
- Assistant d'enseignement artistique TNC 14 h : -I
- Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe TNC 28 h : -I

FILIERE MEDICO-SOCIALE

- Auxiliaire de puériculture de classe supérieure TNC 30 h : - I
- Auxiliaire de puériculture de classe supérieure TNC 32 h : - I
- Auxiliaire de puériculture de classe normale TNC 17.50 h : - I
- Auxiliaire de puériculture de classe normale TNC 30 h : - 2
- Auxiliaire de puériculture de classe normale TNC 32 h : - I
- Educateur territorial de jeunes enfants : -I
- Educateur territorial de jeunes enfants TNC 30 h : -2
- Educateur territorial de jeunes enfants TNC 32 h : -I
- Infirmier en soins généraux hors classe TNC 30 h : -I

CONSIDERANT que, par ailleurs, afin de faire correspondre les missions exercées en qualité d'animateur(trice) de petite enfance auprès des enfants dans les Multi accueils, il est nécessaire de transformer un poste d'adjoint technique en un poste de la filière animation en créant à temps complet un emploi d'adjoint d'animation territorial,

CONSIDERANT que la pérennisation de la mission de loisirs – activités de pleine nature au sein du pôle Attractivité territoriale nécessite la création d'un emploi à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter la proposition du Président de supprimer les postes tels que définis, et de créer un emploi d'adjoint d'animation à temps complet ainsi qu'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs tel que proposé en annexe.

Transmission au Représentant de l'État N° 3555

Publication le 09/07/2024

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 09/07/2024

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20240708-18331-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

**ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 8 JUILLET 2024**

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur(trice) de cabinet	1	10.5/35 h	EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION
Directeur(trice) de cabinet	1	17.5/35 h	
Directeur Général des Services	1	35 h	
Directeur Général Adjoint des Services	3	35 h	
Attaché hors classe	2	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Directeur Territorial	2	35 h	
Attaché principal	6	35 h	
Attaché	11	35 h	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	5	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur	19	35 h	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	13	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	7	35 h	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	17.5/35 h	
Adjoint administratif	18	35 h	
Adjoint administratif	1	30/35 h	
Adjoint administratif	1	28/35 h	
Ingénieur en chef	1	35 h	INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX
Ingénieur principal	2	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	9	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	6	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	5	35 h	
Technicien	15	35 h	
Agent de maîtrise principal	6	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Agent de maîtrise	5	35 h	
Agent de maîtrise	1	30/35 h	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	12	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	25	35 h	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	25/35 h	
Adjoint technique	34	35 h	
Adjoint technique	1	25/35 h	
Conservateur des bibliothèques	1	35 h	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DES BIBLIOTHEQUES
Bibliothécaire	2	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation	1	35 h	
Adjoint du patrimoine	1	35 h	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	16 h	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16 h	

**ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 8 JUILLET 2024**

Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	4	20 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	13/20h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	11.5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	2	7/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	18.5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	14/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	13/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	11.75/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	10/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5.5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	4.75/20 h	
Puéricultrice	1	35 h	PUERICULTRICES TERRITORIALES
Cadre de santé	1	35 h	CADRES TERRITORIAUX DE SANTE PARAMEDICAUX
Infirmier en soins généraux hors classe	1	31.5/35 h	INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX
Infirmier en soins généraux	1	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants classe exceptionnelle	2	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educateur territorial de jeunes enfants	11	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants	1	31.5/35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants	1	26/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	4	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	1	31,5/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	10	35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	2	31.5/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	1	28/35 h	
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	35 h	ATSEM
Conseiller socio-éducatif	1	35 h	CONSEILLERS SOCIO – EDUCATIF TERRITORIAUX
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h	ANIMATEURS TERRITORIAUX
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	

**ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 8 JUILLET 2024**

Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	5	35 h	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	31,5/35 h	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	28/35 h	
Adjoint d'animation	8	35 h	
Adjoint d'animation	4	30/35 h	
Adjoint d'animation	2	31.5/35 h	
Adjoint d'animation	1	28/35 h	

CONTRATS DE PROJETS

Projet	Durée	Grade / Catégorie hiérarchique	Temps de travail	Classification du poste
Directeur coopérative du numérique	3 ans	Ingénieur territorial – catégorie A	35h00	A3
Fab manager – coopérative numérique	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de mission Manager du commerce territorial	2 ans	Rédacteur territorial - catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de la biodiversité – Natura 2000 – espaces naturels	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de mission loisirs - activités de pleine nature	3 ans	Rédacteur territorial - catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de projet d'opération – bâtiments infras.	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de projet petite ville de demain	3 ans	Attaché territorial – catégorie A	35h00	A4
Chargé(e) de mission paysage et gestion de site	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de mission habitat indigne et dégradé. Volontaire territorial en administration	3 ans	Rédacteur territorial - catégorie B	35h00	B2

APPRENTIS

Auxiliaire de puériculture - crèche de GIGNAC
Auxiliaire de puériculture - crèche de MONTARNAUD
Auxiliaire de puériculture – crèche ANIANE
Agent de maintenance des eaux usées
Chargé(e) de communication - service communication
Juriste en Master II droit des collectivités territoriales – service juridique
Juriste en Master II droit des collectivités territoriales – service urbanisme
Chargé(e) d'appui – service prospective
Chargé(e) de l'évaluation des sites NATURA 2000 – service Grand site de France et espaces naturels

CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCE (PEC)

Agent d'accueil polyvalent - Alternateur
--